

-1- Identification de la personne publique et du pouvoir adjudicateur :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur

Collège Henry de Montherlant

125 rue de Paris

60 530 Neuilly en Thelle

Signataire du marché : M. Olivier Caudron, Principal du collège (ordonnateur)

Comptable assignataire : Mme Nathalie Lachaud, Agent Comptable du lycée Jean Rostand

Affaire suivie par la Secrétaire Générale du collège : Courriel : gest.0601847g@ac-amiens.fr

2-Objet du marché :

Le marché passé selon une procédure adaptée, a pour but de trouver un prestataire dans le domaine des voyages scolaires.

Le candidat doit être titulaire d'une licence de voyage ou d'un agrément de tourisme. Il doit justifier de sa capacité professionnelle, technique et financière ainsi que de sa situation juridique, fiscale et sociale (type DUME, DC1 ...).

3-Descriptif du voyage :

Séjour culturel et historique (« Du III^{ème} Reich à la Guerre Froide ») à Berlin de 4 à 5 jours maximum durant la semaine du 16 au 20 mars 2026 pour 50 élèves de 3^{ème} et 4 accompagnateurs.

Hébergement en hôtel ou auberge de jeunesse avec chambre individuelle pour les accompagnateurs. Si possible l'ensemble de l'hébergement devra être regroupé c'est-à-dire se faire sur un même étage d'un bâtiment ou au sein d'une même « unité ».

Transport en avion ou car de tourisme pour le trajet France-Berlin puis car sur place.

4-Programme du séjour:

Pour le transport en avion, le départ et le retour devront se faire de Beauvais.

Pour le transport en car de tourisme, le départ et le retour devront se faire du collège.

Le programme sera le suivant :

- Topographie de la terreur
- Visite guidée de la ville avenue Unter den Linden, porte de Brandebourg, Alexander platz, Potsdamer platz
- Reichstag et montée à la coupole
- Mémorial de l'Holocauste
- Visite guidée du Mémorial camp de concentration de Sachsenhausen à Oranienburg
- Musée juif de Berlin
- Musée Berlin Story
- Musée de la RDA ou Musée du Mur
- Historial de la Stasi ou Mémorial Hohenshönhausen
- Visite guidée d'East Side Gallery

Les visites guidées devront être en français.

5- Date limite des offres et modalités de transmission :

L'offre devra être rédigée en langue française et exprimée en euro. Elle doit être valable 6 mois.

L'offre devra être transmise en une seule fois sur la plateforme de publication des marchés publics de l'AJI au plus tard le 31 mai 2025 : <https://mapa.aji-france.com>

Les documents devront être signés par une personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise.

L'offre sera examinée par le collège à la fin de la mise en concurrence pour un vote au Conseil d'Administration le 20 juin 2025 et donc une signature de contrat 15 jours après, avec le versement d'un premier acompte début juillet 2025.

6- Contenu de l'offre :

- Programme du séjour
- Contrat du séjour

- Le prix doit être ferme et définitif. Il doit se décomposer de la manière suivante : prix HT, la TVA ainsi que le prix TTC. Le prix global du séjour et le prix unitaire par participant doivent apparaître. Le prix doit comprendre toutes les prestations :
 - Frais d'hébergement (pension complète). Attention, **aucune caution** ne devra être exigée pour l'hébergement. **Les taxes de séjour devront être comprises et prises en charge dans la proposition de prix (et réglées par le prestataire)**.
 - Frais de visites et activités (**le prestataire devra payer directement toutes les entrées**)
 - Frais de transport
 - Mise à disposition d'un téléphone portable avec une carte prépayée

Ce prix étant susceptibles de varier en fonction de l'effectif réel, les conditions de révision seront précisées.

Merci d'indiquer les coûts des différentes assurances annulation proposées.

Aucune gratuité ne devra apparaître sur l'offre.

S'il y a lieu, les frais annexes éventuels doivent être mentionnés. Aucun frais ne pourra être facturé s'il n'est pas précisé sur l'offre.

L'offre devra être suffisamment précise et détaillée pour permettre une évaluation de la qualité d'hébergement, des services et des transports proposés.

L'empreinte carbone du voyage devra figurer dans l'offre.

Les offres non conformes seront éliminées.

7- Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue mais le choix sera effectué selon la pondération suivante :

50% = qualité du service et respect du cahier des charges

50% = prix

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la secrétaire générale au 03 44 26 67 64.

8-Modalités de paiement :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70% du montant total du séjour sur production de facture.

Le solde pourra être versé à la remise des documents de départ permettant la réalisation du voyage.

9-Annulation par le collège :

Si le collège se trouve dans l'obligation d'annuler le séjour sur demande des autorités administratives (préfecture, rectorat, ministère de l'Education Nationale), toutes les sommes versées seront intégralement remboursées.

Le pouvoir adjudicateur pourra résilier le marché s'il apparaît que le candidat a produit des informations inexactes quant à sa capacité à soumissionner à l'attribution d'un marché public ; les sommes versées seront restituées.